

Louange à Allah, et prières et salut sur le Messager d'Allah.

J'ai pris connaissance de ce qu'a fait paraitre le journal *as-Siyâssa* paru au jour du 24/07/1404 de l'année de l'Hégire, revue n°5644, (dans un article) attribué au directeur de l'université de San'a, le docteur 'Abdoul 'Aziz al Mouqaalah, qui y a prétendu que le fait de réclamer que les étudiantes soient séparées des étudiants était contraire à la Législation religieuse. Et il s'est argumenté, quant à l'autorisation de la mixité que les musulmans à l'époque du Messager *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* faisaient la prière dans une seule mosquée, les femmes avec les hommes. Et il a dit : c'est pourquoi l'enseignement se doit d'être dans un seul et même endroit (pour les femmes et les hommes). Je fus étonné que ces paroles puissent venir d'un directeur d'université islamique dans un pays musulman. Il lui est demandé de diriger les gens (aussi bien) les hommes que les femmes vers ce qui comporte le bonheur et la sauvegarde dans la vie ici-bas et dans l'au-delà.

NOUS APPARTENONS A ALLAH ET C'EST VERS LUI QUE NOUS RETOURNONS, IL N'Y A DE PUISSANCE NI DE FORCE QU'EN ALLAH ! ! !

Et, sans aucun doute, cette parole comporte une atteinte immense et un outrage à la Législation Islamique car la Législation Islamique n'a jamais appelé à la mixité. Alors comment dire que le fait de l'interdire est en contradiction avec elle. Mais plutôt la législation l'interdit et elle est ferme vis-à-vis de cela. Elle insiste même sur ceci quand Allah dit :

وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَىٰ

Traduction relative et approchée : ***« Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahiliyah)».*** *S33 V33.*

Et Allah dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُل لِّأَزْوَاجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَاءِ الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِن
جَلَابِيبِهِنَّ ذَٰلِكَ أَدْنَىٰ أَن يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا

Traduction relative et approchée : ***« Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».*** *S33 V59.*

Et Allah a dit :

وَقُل لِّلْمُؤْمِنَٰتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَٰرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ
زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا ۖ وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ ۖ وَلَا يُبْدِينَ
زِينَتَهُنَّ إِلَّا لِبُعُولَتِهِنَّ أَوْ ءَابَآئِهِنَّ أَوْ ءَابَآءِ بُعُولَتِهِنَّ أَوْ أَبْنَآئِهِنَّ أَوْ أَبْنَآءِ
بُعُولَتِهِنَّ أَوْ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ إِخْوَٰنِهِنَّ أَوْ بَنِىٓ أَخَوَٰتِهِنَّ أَوْ نِسَآئِهِنَّ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُنَّ
أَوِ ٱلتَّٰبِعِينَ غَيْرِ أُو۟لِى ٱلْإِرْبَةِ مِنَ ٱلرِّجَالِ أَوِ ٱلطِّفْلِ ٱلَّذِينَ لَمْ يَظْهَرُوا۟
عَلَىٰ عَوْرَٰتِ ٱلنِّسَآءِ ۖ وَلَا يَضْرِبْنَ بِأَرْجُلِهِنَّ لِيُعْلَمَ مَا يُخْفِينَ مِن زِينَتِهِنَّ ۚ
وَتُوبُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ جَمِيعًا أَيُّهَ ٱلْمُؤْمِنُونَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ

Traduction relative et approchée : ***« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de préserver leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu 'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu 'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous réussissiez » .*** *S24 V31.*

Et Allah a dit :

وَإِذَا سَأَلْتُمُوهُنَّ مَتَٰعًا فَسْـَٔلُوهُنَّ مِن وَرَآءِ حِجَابٍ ۚ ذَٰلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ ۚ

Traduction relative et approchée : ***« Et si vous leur demandez quelque objet, demandez-le leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs ».*** *S33 V53.*

Et dans ces nobles versets, il y a une preuve claire sur le fait que les femmes doivent rester dans leurs maisons ; de peur d'être objet de tentation et par crainte d'être tenté par elles, sauf pour un besoin qui les amène à sortir. Allah les a ensuite averti contre l'exhibition comme celle qui existait avant l'Islam ; et c'est le fait de montrer leur beauté et leurs atours devant les hommes.

Il a été authentifié d'après le Messager *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* qui a dit :

« Je n'ai pas laissé derrière moi une tentation plus néfaste pour les hommes que les femmes »[1].

Mouslim l'a cité dans son Sahih d'après Oussama et Sa'id ibn Zayd ibn 'Amr ibn Noufayl.

Et dans Sahih Mouslim, d'après abi Sa'id al Khoudri, d'après le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* qui a dit :

« Ce bas-monde est savoureux et verdoyant
et Allah vous y a rendu responsables regardant comment vous agissez.
Craignez (ce que renferme) ce bas-monde et craignez les femmes
car la première tentation des Bani Israïl était dans les femmes ».

Effectivement, le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* fut véridique car leur tentation est immense et plus particulièrement à notre époque dans laquelle beaucoup d'entre elles ont retiré le voile et où elles se sont exhibées d'une exhibition (comparable) à celle d'avant l'Islam. Et pour cette raison, se sont multipliées les turpitudes et les choses blâmables. Et la plupart des jeunes hommes et des jeunes filles, dans beaucoup de pays, ont délaissé ce qu'Allah a légiféré dans le mariage. Allah a pourtant montré que le voile est plus pur pour tous les cœurs ; ce qui le prouve c'est que sa disparition est plus proche de la souillure de l'ensemble des cœurs ainsi que de la déviation du chemin de la vérité.

Et il est connu que le côte à côte des étudiantes et des étudiants sur les bancs d'étude est parmi les plus immenses causes de tentation et (aussi) parmi les causes de l'abandon du voile qu'Allah a légiféré aux croyantes. Puis Il leur a interdit de montrer leurs atours à autre que ceux qu'Allah a démontré dans le verset précédemment cité de la Sourate « la Lumière ».

Et celui qui prétend que l'ordre du voile est particulier aux Mères des croyants s'est effectivement éloigné du remède, et a contredit de nombreuses preuves qui prouvent la généralité, et a été ainsi à l'encontre de la parole d'Allah :

ذَٰلِكُمْ أَطْهَرُ لِقُلُوبِكُمْ وَقُلُوبِهِنَّ

Traduction relative et approchée : ***« C'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs ».****S33V53.*

Il n'est pas permis de dire que le voile est plus pur uniquement pour le cœur des Mères des croyants et pour les Compagnons en excluant ceux qui viennent après eux. Et il n'y a pas de doute que ceux qui viennent après eux ont plus besoin du voile que les Mères des croyants et les Compagnons, du fait de la différence immense dans leur force de foi et de leur perception de la vérité. Car les Compagnons aussi bien les hommes que les femmes, dont les Mères des croyants, sont les meilleures personnes après les prophètes et la meilleure génération selon les paroles du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* dans les deux Sahih. Car si le voile est plus pur pour leurs cœurs (les hommes et les femmes) alors ceux qui viennent après eux, ont plus besoin de cette purification et en sont plus nécessiteux que ceux qui les ont précédés. Les textes rapportés dans le Kitab et la Sounnah, n'autorisent pas que l'on dise que tel texte est particulier à une personne précise de la communauté sauf avec une preuve authentique qui justifie cette particularité. Ces textes sont généraux pour l'ensemble de la Nation du temps du Prophète et celle après son époque, jusqu'au jour dernier car Allah a envoyé le Messager *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* pour les Hommes et les Djinns à son époque et (celle) après lui et jusqu'au jour dernier. Comme Allah a dit :

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا

Traduction relative et approchée : ***« Dis : ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah ».****S7 V158.*

Et Allah a dit :

وَمَآ أَرْسَلْنَـٰكَ إِلَّا كَآفَّةً لِّلنَّاسِ بَشِيرًا وَنَذِيرًا وَلَـٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ

Traduction relative et approchée : ***«Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas ».*** *S34 V28.*

Et ainsi le Noble Coran n'a pas été révélé uniquement aux gens de l'époque du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* mais plutôt il leur fut révélé ainsi à ceux qui vinrent après eux parmi ceux dont le livre d'Allah leur est parvenu [2], comme Allah a dit :

هَـٰذَا بَلَـٰغٌ لِّلنَّاسِ وَلِيُنذَرُوا۟ بِهِۦ وَلِيَعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا هُوَ إِلَـٰهٌ وَٰحِدٌ وَلِيَذَّكَّرَ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَـٰبِ

Traduction relative et approchée : ***« Ceci est un message (le Coran) pour les gens afin qu'ils soient avertis, qu'ils sachent qu'Il n'est qu'une Divinité unique, et pour que les doués d'intelligence s'exhortent ».*** *S14 V52.*

Et Allah a dit :

وَأُوحِىَ إِلَىَّ هَـٰذَا ٱلْقُرْءَانُ لِأُنذِرَكُم بِهِۦ وَمَنۢ بَلَغَ

Traduction relative et approchée : ***« Et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra ».*** *S6 V19.*

Et les femmes au temps du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* ne se mélangeaient pas aux hommes, ni dans les mosquées ni dans les marchés, de la façon qui est réprimandée par ceux qui veulent et appellent au bien aujourd'hui. Le Coran et la Sounnah ainsi que les savants de cette communauté enjoignent et avertissent contre cela, par crainte de la tentation ; d'ailleurs les femmes qui étaient dans la mosquée du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-*, priaient derrière les hommes dans des rangs éloignés des hommes. Le Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* disait :

« Le meilleur des rangs pour les hommes est le premier et le pire des rangs (pour les hommes) est le dernier, et le meilleur des rangs pour les femmes est le dernier et le pire des rangs (pour les femmes) est le premier » [3]

Et ceci en tant qu'avertissement (dû au risque de tentation) du dernier (des) rang(s) des hommes par le premier (des) rang(s) des femmes. Et, les hommes au temps du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* avaient reçu l'ordre de patienter pour se disperser (après la prière) afin que les femmes finissent et sortent de la mosquée pour éviter que les hommes ne se mélangent à elles aux portes des mosquées. Ceci, sachant ce qu'ils avaient comme foi et crainte aussi bien les hommes que les femmes. Alors que dire de la situation après eux !!! Et les femmes avaient reçu l'interdiction de marcher au milieu du chemin et (il leur fut) ordonné de se mettre sur les bords du chemin pour éviter le contact avec les hommes et la tentation de se toucher au moment du passage dans les chemins. Et Allah a ordonné aux femmes des croyants de rabattre leurs grands voiles sur elles pour qu'elles couvrent avec leurs parures afin d'éviter la tentation. Et Il leur a interdit de montrer leurs parures à autre que ceux qui sont mentionnés dans Son livre ; pour arrêter les causes de tentation et pour motiver les causes de pudeur et pour éloigner l'apparition de la perversité et de la mixité (des hommes et des femmes).

Alors comment, après tout cela le directeur de l'université de San'a, qu'Allah le guide et l'inspire à la droiture, peut-il se permettre d'appeler à la mixité et prétendre que l'Islam appelle à ceci, et prétendre que l'intérieur de l'université est comme celui de la mosquée, et que les lieux de cours sont comme les lieux de prières, alors que l'on sait qu'il y a une énorme distinction et une vaste différence pour celui à qui Allah a donné un beau raisonnement, face à Son ordre et Son interdit et qui connaît sa sagesse dans la législation pour ses serviteurs et ce qu'Il a exposé dans Son grand livre comme lois au sujet des hommes et des femmes.

Et comment est-il permis à un croyant de dire que le fait qu'une étudiante soit près d'un étudiant sur le banc de l'école est comparable au fait qu'elle soit avec ses sœurs dans leurs rangs de prière derrière les hommes. Ceci ne peut être dit d'une personne qui a la moindre parcelle de foi et de clairvoyance qui lui permettrait de raisonner sur ce qu'il dit. Ceci si nous nous accordons (à dire) du devoir religieux du voile, qu'en sera-t-il du fait qu'elle s'assoit (l'étudiante) avec l'étudiant sur les bancs d'étude alors qu'elle exhibe ses atours, ainsi que les regards tentateurs, et les conversations qui incitent à la tentation. Et c'est à Allah qu'il faut demander l'aide et il n'y a de puissance ni de force qu'en Allah. Allah a dit :

فَإِنَّهَا لَا تَعۡمَى ٱلۡأَبۡصَٰرُ وَلَٰكِن تَعۡمَى ٱلۡقُلُوبُ ٱلَّتِي فِي ٱلصُّدُورِ

Traduction relative et approchée : ***« Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines (qui s'aveuglent) ».*** *S22 V46*

En ce qui concerne sa parole que les musulmans depuis l'époque du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* faisaient la prière dans une seule mosquée, aussi bien les hommes que les femmes, et c'est pour cela que l'enseignement doit être dans un même lieu. La réponse à ceci est qu'il est vrai (que les femmes et les hommes priaient dans un même endroit), mais les femmes étaient au fond de la mosquée avec le voile et une attention et une vigilance pour tout ce qui cause la tentation et les hommes étaient au devant de la mosquée. Les femmes écoutaient les sermons et les prêches, elles participaient à la prière, elles apprenaient les règles de leur religion dans ce qu'elles avaient entendu et ce à quoi elles avaient assisté. Et le Messager *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-* au jour de l'Aïd, après avoir exhorté les hommes, allait vers les femmes du fait de leur éloignement et qu'elles n'entendaient pas son exhortation : il les exhortait et les rappelait.

Dans tout ceci il n'y a aucun problème, et aucune gêne mais le problème est la parole du directeur de l'université de San'a, qu'Allah le guide et qu'Il améliore son cœur et qu'Il lui fasse comprendre sa religion : *« et c'est pour cela que l'enseignement doit être dans un même et seul endroit ».*

Par Allah, comment peut-on se permettre de comparer l'enseignement à notre époque avec la prière des hommes dans une seule mosquée alors qu'il y a une grande différence entre l'enseignement à l'heure actuelle et la prière des femmes derrière les hommes au temps du Prophète *-Prières et bénédiction d'Allah sur lui-*.C'est pour cela que ceux qui veulent et appellent au bien ont appelé à la séparation des femmes et des hommes dans les lieux d'enseignement et qu'elles soient dans un lieu et les jeunes hommes dans un autre, pour qu'elles parviennent à acquérir la science des enseignantes en toute quiétude sans voile ni difficulté. Car la durée de l'enseignement est long contrairement au temps de la prière. Et le fait de recevoir les sciences des institutrices dans un endroit particulier est plus préventif pour tout le monde et cela éloigne des causes de la tentation et c'est plus sain pour les jeunes hommes quant aux tentations. Le fait de séparer les jeunes hommes des jeunes filles pour l'enseignement, c'est plus pur pour les jeunes hommes au niveau de la tentation et ceci les aide plus à être attentifs pour leurs cours et à s'en préoccuper, et à avoir une meilleure attention à l'égard des professeurs dont ils prennent les sciences, éloignés des jeunes filles et d'en être perturbés et des regards empoisonnés échangés, et des paroles qui appellent à la turpitude.

Quant à sa prétention, qu'Allah l'améliore, que l'appel à la séparation des étudiantes des étudiants est rigoriste et contraire à la Législation ; ceci est une prétention qui n'est pas acceptable mais plutôt (l'appel à la séparation est) en vue de conseiller pour Allah et pour Ses serviteurs, la défense de Sa religion et la mise en pratique des versets et des deux valeureux Hadîths vus précédemment.

Mon conseil au directeur de l'université de San'a est qu'il craigne Allah et qu'il se repente à Lui de ce qu'il a dit et qu'il revienne au convenable et à la vérité car le retour vers ceci est la noblesse même, et c'est une preuve que l'étudiant en science (religieuse) cherche la vérité et la justice.

Et c'est à Allah qu'on demande de nous guider tous vers le chemin de la droiture. Qu'Allah nous protège ainsi que l'ensemble des musulmans des paroles à Son sujet sans science, des égarements et des tentations de satan, ainsi que je Lui demande qu'Il accorde l'aide et la droiture aux savants musulmans et ainsi qu'à leurs gouvernants dans chaque endroit dans ce qui comporte le bien du pays et des serviteurs dans leur vie d'ici-bas et de l'au-delà, et qu'il guide l'ensemble vers Son chemin droit car Il est le Donateur et le Généreux.

Que la Prière et le Salut d'Allah soient sur notre Messager Mouhammad
et ses compagnons et ceux qui les ont suivis dans le bien jusqu'au Jour de la résurrection.

Extrait de Fatawa an-Nissa de Cheikh ibn Baz (qu'Allah lui fasse miséricorde). Traduction de Oummou Mou'adh.

---

[1] Hadith rapporté par al Boukhari et Mouslim d'après Oussama ibn Zayd.
[2] C'est-à-dire ceux à qui on a transmis le message, le traducteur.
[3] Hadith authentique rapporté par Mouslim.